

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du lundi 22 mai 2023

Date de convocation : 5 mai 2023	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 5 juin 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2023-32

OBJET : Marchés de prestations de services pour l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique des bâtiments publics

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT-DEUX du mois de MAI, lundi à 10 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 5 mai 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, le 3 avril 2023, le Comité Syndical a décidé de doter le SDEER d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette volonté répond à une demande forte de ses communes membres qui, dans un contexte de réchauffement climatique et d'envolée des prix de l'énergie, voire de contrainte réglementaire, souhaitent mettre en place une politique de sobriété énergétique.

Pour y parvenir, les communes doivent pouvoir bénéficier d'un éventail de prestations, parmi lesquelles :

- Des diagnostics et des études en efficacité énergétique :
 - o diagnostic de performance énergétique (DPE)
 - o pré-diagnostic énergétique
 - o audit énergétique bâtiment
 - o schéma directeur immobilier (SDI)
- Des études et de la maîtrise d'œuvre en électricité renouvelable
- Des études et de la maîtrise d'œuvre en chaleur renouvelable
- De l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou pour la réhabilitation lourde
- De la maîtrise d'œuvre de bâtiment
- Des diagnostics d'installations thermiques et de l'aide à la passation et au suivi de marchés d'exploitation des installations thermiques
- Des diagnostics techniques (amiante, plomb, électricité, structure)
- Des contrôles techniques périodiques

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour :

- engager le SDEER dans des appels d'offres de prestations de services nécessaires à l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- engager le SDEER dans tout groupement de commandes coordonné par les syndicats membres de l'entente TENAQ, dont l'objet serait lié à l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des collectivités.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui lui ont été présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE*